

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 597 122

②1 N° d'enregistrement national :

87 05143

⑤1 Int Cl⁴ : D 03 D 9/00; B 65 B 25/02.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 10 avril 1987.

③0 Priorité : DE, 11 avril 1986, n° P 36 12 223.8.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 42 du 16 octobre 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CLAAS OHG.* — DE.

⑦2 Inventeur(s) : Gerhard Clostermeyer.

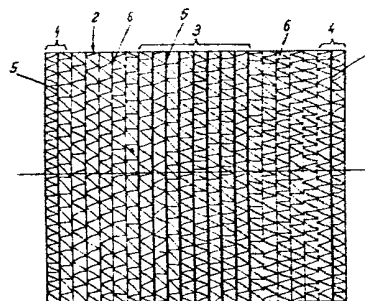
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Plasseraud.

⑤4 Filet en bande.

⑤7 L'invention concerne un filet en bande, de préférence pour envelopper en fixant sa forme une grosse balle de produits récoltés réalisée par une presse à grosses balles. Comme les grosses balles de ce type se dilatent plus fortement pendant leur manipulation en leur centre et sur leurs régions extérieures que dans les autres régions, le filet en bande 2 est renforcé dans ces régions 3, 4, soit par des fils 5 plus épais, soit par des fils plus rapprochés, soit encore par des fils en un autre matériau.

Contrairement aux filets en bande utilisés jusqu'à ce jour, qui sont renforcés dans leur ensemble, on réalise avec le filet en bande selon l'invention une importante économie de matériau.



FR 2 597 122 - A1

Filet en bande

L'invention concerne un filet en bande destiné à entourer des produits à envelopper, par exemple à entourer des balles rondes de produits récoltés.

5 Dans le domaine des machines agricoles, il est connu par exemple par le DE-IS 32 27 160 et en vue de la fixation de sa forme, d'entourer une balle ronde, réalisée par une presse à grosses balles et constituée par des produits agricoles récoltés, au moyen d'une bande
10 enveloppante en filet, qui adhère par sa partie d'extrémité en chevauchement sur la région située au-dessous, ainsi qu'aux produits à tige qui la traversent. La pratique a montré que la structure des grosses balles se dilate dans une certaine mesure au cours des manipulations qui ont lieu pendant les opérations agricoles.
15 Cette augmentation des dimensions a lieu notamment dans la région centrale et dans les zones latérales de la balle, ce qui fait que les sollicitations appliquées à l'enveloppe en filet sont particulièrement importantes
20 en ces emplacements. Les bandes en filet utilisées jusqu'ici étaient donc de constitution suffisamment résistante pour résister aux forces élastiques d'expansion apparaissant le plus dans les deux régions extérieures et dans la partie centrale de la balle. En ce qui concerne les deux régions situées entre les zones où les
25 sollicitations sont plus importantes, les bandes d'enveloppement utilisées étaient donc surdimensionnées. Les coûts d'emballage sont donc actuellement élevés, du fait du besoin de matériau supplémentaire en résultant.

30 La présente invention a pour base le problème consistant à constituer un filet en bande du type mentionné au début, de manière à avoir besoin de moins de matériau pour sa réalisation que cela est le cas à l'heure actuelle ; mais tout en respectant les exigences
35 existantes en ce qui concerne un enveloppement d'une balle ronde de manière à en fixer la forme d'une façon satisfaisante.

Selon l'invention, ce résultat est atteint du fait que le filet en bande, vu en direction longitudinale de la bande, comprend au moins deux régions ayant une résistance différente de celle du reste du filet et
5 disposées parallèlement l'une à l'autre.

D'autres caractéristiques de l'invention sont définies plus en détail ci-dessous.

L'invention va maintenant être expliquée plus en détail dans ce qui suit à l'aide de plusieurs modes de
10 réalisation et en se référant à plusieurs figures les représentant schématiquement.

Sur le dessin :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une balle ronde avec son enveloppe ;
- 15 - la figure 2 est une vue de dessus de la balle ronde de la figure 1 ; et
- la figure 3 est une vue de dessus de la balle ronde selon la figure 1, mais avec une enveloppe différente.

En 1 est désignée une balle ronde de produits
20 récoltés, qui est entourée par une bande de filet 2 qui fixe sa forme et qui adhère par sa structure à la surface extérieure de la balle pressée. Cette bande en filet 2 comprend une région centrale renforcée 3 et deux ré-
25 gions extérieures renforcées 4. Comme on peut le voir sur la figure 2, les fils équidistants et parallèles sont disposés en direction longitudinale de la bande 2, des fils 5 de plus forte section que les autres fils 6 étant prévus dans les deux régions extérieures 4 et dans
30 la région centrale 3 en vue de renforcer localement le filet en bande 2. Une variante de ce mode de réalisation est montrée à la figure 3. On peut voir dans ce cas que tous les fils 7 en direction longitudinale ou en direc-
35 tion périphérique de la balle 1 sont de même épaisseur. Leur écartement est cependant plus étroit dans les régions à renforcer 3 et 4 que dans les deux régions intermédiaires 8 et 9.

On pourrait également prévoir que les fils 5 ou 7 des régions renforcées pourraient avoir une élasticité différente (un plus grand module d'élasticité) de celle des autres fils 6, et/ou être en un autre matériau que ces derniers.

REVENDEICATIONS

1. Filet en bande (2) pour entourer des produits à envelopper, par exemple pour entourer des balles rondes de produits récoltés, caractérisé en ce qu'il comprend, vu dans sa direction longitudinale, des régions (3,4) de résistance différentes de celle du reste du filet, disposées au moins parallèlement les unes aux autres.
2. Filet en bande selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend, dans des régions renforcées (3,4), des fils de renforcement (5,7) disposés en direction longitudinale de la bande.
3. Filet en bande selon la revendication 2, caractérisé en ce que les fils (5) disposés en direction longitudinale de la bande présentent dans les régions renforcées (3,4) une section plus importante que les autres fils (6) qui sont parallèles à ces derniers.
4. Filet en bande selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les fils (7) qui sont disposés en direction longitudinale de la bande sont disposés dans leurs régions renforcées (3,4) plus près les uns des autres que dans leurs autres régions (8,9).
5. Filet en bande selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les fils (5,7) des régions renforcées ont une autre élasticité que les autres fils disposés en direction longitudinale de la bande.
6. Filet en bande selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'au moins une partie des fils (5,7) disposés en direction longitudinale dans les régions renforcées du filet en bande (2) sont constitués en un autre matériau que le reste du filet.
7. Filet en bande selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comprend une région centrale (3) et deux régions extérieures renforcées (4).

PLANCHE UNIQUE

